COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021

- Compte-rendu des décisions du maire. Décision n° D 21-02 du 27/08/2021 : Signature d'un contrat de bail avec Mme HADDAD pour la location du logement situé au n° 13 rue de la Garenne à Saint-Vidal, prenant effet le 1er septembre 2021, loyer mensuel fixé à 430 €
- Le conseil municipal approuve le principe de reversement intégral de la taxe d'aménagement perçue par les communes à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay sur les zones d'activités économiques communautaires.
- Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Sanssac l'Eglise et Saint-Vidal : la demande d'augmentation de la participation de la commune par la municipalité de Sanssac est en cours de réflexion. Une rencontre avec les services préfectoraux est prévue.
- Travaux de Chazelles : vers mi-novembre tout devrait être terminé. Les réunions hebdomadaires permettent de réajuster les travaux en conciliant les demandes des habitants et la continuité du projet final.
- La loi oblige la Communauté d'Agglo à prendre la compétence « eaux pluviales ». La commune gardera l'entretien pour être autonome et rapide dans ses décisions.
- Sécurisation « Chemin des ombres » à Grazac vers le stade de foot : les poteaux bois, enlevés à Chazelles, pourraient être récupérés pour la réalisation d'une barrière aux points critiques.
- Franck Foury a représenté la commune à l'assemblée générale de la SPL et en a fait le rapport aux conseillers.
- Terrain privé au centre du bourg : Une fois la vente passée, Christian et Rudy auront un gros travail de nettoyage pour y voir plus clair.
 Une réflexion est engagée et des devis sont demandés avant la fin de l'année pour pouvoir bénéficier d'une aide départementale au titre du 43.11.
- Centre de loisirs : un projet de centre de loisirs intercommunal avec Allègre, Loudes et St Paulien est en réflexion.
- Projet de parc éolien sur la commune de St jean-de-Nay : le conseil prend une délibération de soutien au libre arbitre des habitants et de la municipalité de cette commune.
- Vols de panneaux de signalisation sur la commune : une déclaration a été faite auprès de la gendarmerie de Saint-Paulien.
- Grazac Chemin des Zapradiès : A la demande de riverains, des ralentisseurs seront installés pour réduire la vitesse.
- Véhicule communal 4/4 Nissan : réflexion sur réparation ou remplacement.
- Réunion du CCAS : mardi 19 octobre à 20h en mairie
- Réunion de la commission « Bulletin Municipal » : mardi 19 octobre à 21h en mairie. Comme chaque année, les sponsors sont les bienvenus.